

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

Le 7 avril 2025 à 18 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DUTERTRE, Maire.

NOM	PRENOM	Présence	NOM	PRENOM	Présence
DUTERTRE	Christian	P	FRANÇOIS	Marielle	Procuration à P. LAINÉ
BESSIN	Pierrette	P	LE THIMONNIER	Eglantine	Procuration à C. DUTERTRE
PFEIFFER	Michel	P	PIGASSE	Nicolas	P
LEBRETON	Delphine	P	BOUYER-MAUPAS	Isabelle	P
LEMESLE	Jean	P	CAVELLEC	Didier	P
HENNEQUIN	Jocelyne	P	LEGRAVEREND	Alain	Procuration à D. LEBRETON
GUILLOTTE	Hubert	Secrétaire de Séance	DENGREVILLE	Jean-Pierre	P
DANGUY	Patrick	P	COUTANCEAU	Delphine	Excusée
GERMAIN	Jean-Pierre	Procuration à J. HENNEQUIN	POISSON	Jean-Marc	P
LAINÉ	Pauline	P	WLASNIAK	Philippe	P

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal à l'unanimité.

M le Maire indique que ce conseil portera principalement sur les finances de la collectivité.

M le Maire commence par procéder à la lecture d'une note de présentation sur la situation budgétaire de la commune.

**Note de présentation :**

« Avant d'entamer les discussions, je souhaite rappeler que le Compte Administratif devra être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin 2025, tandis que le vote du Budget Primitif devra avoir lieu avant le 15 avril 2025.

C'est avec une émotion particulière que je vous présente aujourd'hui le dernier Compte Administratif de la commune d'Agon-Coutainville. Ce moment représente une étape importante dans la vie administrative de notre collectivité. En effet, à partir de 2026, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le compte financier unique, qui réunira à la fois le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

Nous devons également prendre en compte un contexte national difficile, où la loi de finances 2025 impose des contraintes fortes pour les communes. En effet, l'État réduit significativement son soutien : le fonds vert perd 1,35 milliard d'euros, la dotation de soutien à l'investissement diminue de 150 millions, et bien que la DGF augmente de 150 millions, sa non-indexation sur l'inflation représente une perte nette de 116 millions d'euros pour le bloc communal. De plus, les agences de l'eau sont sollicitées, avec une réduction de crédits de 130 millions d'euros.

Malgré ce contexte économique complexe, la commune d'Agon-Coutainville continue de faire preuve de résilience. Elle poursuit ses investissements et recherche activement des financements pour ses projets, comme cela a été le cas en 2024.

Le Compte Administratif 2024 retrace l'exécution des dépenses et des recettes pour l'exercice 2024. Il permet de comparer les prévisions budgétaires du Budget Primitif avec les réalisations effectives, et sert de base pour l'adoption du Compte de Gestion, validé par le Trésorier Principal. Ce document permet également d'établir un bilan de la gestion des finances de la commune, d'identifier les écarts entre les prévisions et les réalisations, et de justifier l'utilisation des fonds publics.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

La gestion des finances se divise en deux grandes catégories : les recettes et les dépenses. Les recettes proviennent principalement des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, etc.), des dotations de l'État, des subventions, des produits des services municipaux, et des emprunts. Les dépenses incluent les charges de personnel, les achats de biens et services, les dépenses d'entretien et d'investissement, ainsi que le remboursement des dettes.

La section de fonctionnement permet de garantir la gestion courante de la commune. En 2024, les recettes réelles, issues principalement de la fiscalité locale, des dotations, des participations et des produits des services, ont permis d'atteindre un excédent de fonctionnement de 1 151 343,68 €, en hausse par rapport à l'excédent de 1 047 105,30 € de 2023.

Cette augmentation provient essentiellement de la progression des recettes fiscales locales, qui ont atteint 2 781 000 € en 2024, contre 2 345 000 € en 2019, sans augmentation des taux depuis 2017. De plus, les produits issus des immeubles et des services ont fortement augmenté, passant de 200 000 € en 2019 à 350 000 € en 2024. Cette hausse permet de compenser les dépenses courantes, qui ont été particulièrement élevées en 2024, notamment en raison de l'inflation (5,7 % en 2023 et 2,3 % en 2024), de la création de la police municipale, de la prise en charge de la sécurité des plages, des dégâts importants causés par la tempête (plus de 100 000 € pour le nettoyage), ainsi que de l'augmentation des prestations de services (chenilles processionnaires, vieillissement du matériel, augmentation de la superficie des locaux à entretenir).

En matière d'investissement, la commune a entrepris le renouvellement de son parc automobile, avec l'acquisition de véhicules comme le Dacia Jogger pour la police et le Piaggio pour les services techniques. Des équipements supplémentaires ont également été fournis aux Services Techniques.

Il est à noter que certains travaux prévus en 2024, comme ceux concernant le Passous et la place du Général de Gaulle, n'ont pas pu être réalisés, mais feront l'objet d'un report sous forme de restes à réaliser.

L'évolution de la dette de la commune demeure une préoccupation majeure pour tous les élus. En 2024, la commune a remboursé 287 403 €, et cette somme sera portée à 414 020 € en 2025. Le capital restant à rembourser est de 4 584 000 €, sur un total de 5 800 000 € (capital + intérêts). Le ratio d'endettement de la commune est de 5,17 années, plaçant Agon-Coutainville parmi les communes les moins endettées.

Le Compte Administratif 2024 témoigne d'une gestion financière rigoureuse et d'un équilibre satisfaisant entre recettes et dépenses. Malgré un contexte difficile, la commune a su financer ses projets d'investissement tout en maintenant une capacité d'autofinancement solide.

Pour 2025, plusieurs projets sont déjà en préparation, notamment l'aménagement de la place du Passous, la réhabilitation du secteur de l'école de voile et l'extension des locaux de la police municipale. Suite à l'abandon du projet de lotissement Cochart pour des raisons réglementaires, d'autres projets de logements seront proposés. Les travaux concernant les sanitaires de la Mare de l'Essay et de la place du Général de Gaulle sont également prévus. De plus, une réflexion sera engagée sur la vidéosurveillance de la commune, ainsi qu'une volonté de renaturer et de protéger la Pointe d'Agon, un joyau naturel de notre territoire. Enfin, des mesures seront prises pour replanter les arbres détruits lors de la tempête.

C'est donc dans ce contexte que nous procéderons aujourd'hui à l'examen des Comptes Administratifs, à l'affectation des résultats, au vote des taux d'imposition, à l'adoption des subventions aux associations et au vote des Budgets Primitifs.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour toute question. »

Monsieur le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec M LEBEURIER notre conseiller aux décideurs locaux qui a certifié nos comptes et la solidité de la situation financière de la commune. M le Maire salue également le travail des services de la mairie.

Monsieur le Maire passe la parole à M le DGS pour la lecture des différents éléments comptables.

- M. WLASNIAK renouvelle ses remarques des années précédentes. La demande est d'avoir plus de précisions et d'explications détaillées et d'éclairage face aux comptes pour avoir une vision technique des opérations engagées.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

- Mme BOUYER-MAUPAS partage les propos de M. WLASNIAK pour avoir plus d'éléments afin de voter en âme et conscience sur un fléchage issu des orientations stratégiques (littoral, éclairage par exemple) et voir la politique menée pour les habitants.  
Sans ces éléments, Mme BOUYER-MAUPAS se prononcera par une abstention.
- M. WLASNIAK souhaite le détail du compte 622, le détail est donc présenté oralement lors de la séance.  
M. WLASNIAK souligne que les frais d'avocat sont excessifs ;

M le Maire indique que la complexité des dossiers nécessite des experts compétents dans certains domaines.

**N° 1 – FINANCES**  
**COMPTES DE GESTION 2024**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'exercice 2024. Ces comptes, dressés par le comptable public, font apparaître les opérations effectuées au cours de l'exercice.

M. le Maire rappelle que les Comptes de Gestion sont des documents qui récapitulent les recettes et les dépenses de la commune pour l'année 2024. Il souligne que ces comptes ont été validés par le comptable public et qu'ils sont conformes aux documents budgétaires votés en début d'exercice. Ces comptes ont été également présentés lors de la commission des finances du 24 mars 2025

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**APPROUVER** les Comptes de Gestion du Receveur pour l'année 2024
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant ;

Voici les comptes de gestion suivants :

**Budget Principal**

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	5 075 696.22	4 767 715.48
Dépenses	5 075 696.22	4 038 187.65
Résultat de l'exercice		729 527.83

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	4 063 101.66	1 353 182.48
Dépenses	4 063 101.66	1 029 762.83
Résultat de l'exercice		323 419.65

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC et P. WLASNIAK,

**VALIDE** le Compte de Gestion du Budget Principal.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**Budget Assainissement**

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	1 414 570.30	343 127.56
Dépenses	1 013 781.00	577 115.08
Résultat de l'exercice		(-)233 987.52

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	1 582 332.81	433 523.88
Dépenses	1 582 332.81	134 854.98
Résultat de l'exercice		298 668.90

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, Ph. WLASNIAK et D. CAVELLEC),

**VALIDE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement.

**Budget Camping**

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	358 304.00	319 725.09
Dépenses	358 304.00	302 964.65
Résultat de l'exercice		16 760.44

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	173 639.18	35 104.00
Dépenses	173 639.18	17 441.30
Résultat de l'exercice		17 662.70

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC et P. WLASNIAK,

**VALIDE** le Compte de Gestion du Budget Camping.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**Budget Caveaux**

FONCTIONNEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	58 318.23	0
Dépenses	58 318.23	0
Résultat de l'exercice		0

INVESTISSEMENT	BUDGÉTISÉ	RÉALISÉ
Recettes	38 318.23	0
Dépenses	37 084.94	0
Résultat de l'exercice		0

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC et P. WLASNIAK,

**VALIDE** le Compte de Gestion du Budget Caveaux.

**N° 2 – FINANCES**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**

M. le Maire rappelle que les Comptes Administratifs constituent les documents comptables par lesquels l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au Budget Primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Le Compte Administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis à l'approbation de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec le Compte de Gestion du comptable public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**APPROUVER** les Comptes Administratifs 2024, qui sont en parfaite cohérence avec les Comptes de Gestion
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Après le départ de M le Maire, le doyen de l'assemblée Monsieur DENGREVILLE passe au vote des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 3 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC) et 1 **CONTRE** (P. WLASNIAK),

**VALIDE** les Comptes Administratifs 2024.

**N° 3 – FINANCES**

**AFFECTATION DES RESULTATS**

Il est proposé les affectations de résultats suivants :

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**Budget Principal**

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 1 151343.68
Solde d'exécution d'Investissement 2024	+ 323 419.65
Déficit d'Investissement 2023 à reporter	- 625 289.45
Besoin de financement Total affecté au c/1068	+ 842 902.56
Résultat reporté en fonctionnement	+ 308 441.12
Résultat reporté en Investissement	- 301 869.80

**Budget Assainissement**

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 313 816.43
Solde d'exécution d'Investissement 2024	+ 298 668.90
Excédent d'investissement à reporter	+ 790 551.81
Résultat reporté en Fonctionnement	+ 313 816.43
Résultat reporté en Investissement	+ 1 089 220.71

**Budget Campings**

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 66 884.82
Solde d'exécution d'Investissement 2024	+ 17 662.70
Excédent d'Investissement à reporter	+ 138 535,18
Résultat reporté en Fonctionnement	+ 66 884.82
Résultat reporté en Investissement	+ 156 197.88

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**Budget Caveaux**

Solde cumulé de Fonctionnement	+ 30 318,23
Solde d'exécution d'Investissement 2024	0
Déficit d'Investissement à reporter	- 17 084,95
Déficit cumulé d'Investissement	- 17 084,95
Excédent reporté en Fonctionnement	+ 30 318,23
Déficit reporté en Investissement	- 17 084,95

La Commission des Finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à ces affectations qui ont été préparées avec notre conseiller aux décideurs locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **DÉCIDER** et de **REPORTER** les résultats 2024 du budget principal et des budgets annexes de la commune d'Agon-Coutainville tels que présentés ci-dessus
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 4 **ABSTENTIONS** (N. PIGASSE, I. BOUYER-MAUPAS, D. CAVELLEC et P. WLASNIAK,

**VALIDE** ces propositions.

**N° 4 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

En application des articles L. 1612-2 du C.G.C.T. et 1639 du C.G.I, les conseils municipaux votent chaque année les taux de fiscalité locale.

L'actualisation des bases fiscales pour l'exercice 2025 prévoit une augmentation de 1.71 %, ce qui entrainera une augmentation des recettes fiscales, sans modification des taux.

Au regard des résultats budgétaires 2024 et de cette augmentation prévisionnelle des recettes fiscales, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2025 les taux d'imposition 2024, soit :

TAXE	TAUX 2024	TAUX 2025
TF Bâti	31,86	31,86
TF Non Bâti	11,28	11,28
TH	11,52	11,52

La Commission des Finances du 24 mars 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de FIXER les taux d'imposition 2025
- d'AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.
- M. WLASNIAK trouve que c'est une bonne chose pour les contribuables de maintenir les taux, cependant il serait préférable d'augmenter les taux si besoin par petits montants pour ne pas être obligé un jour d'augmenter fortement les taux.
- M. le Maire précise que ce sont des choix politiques régulièrement débattus.
- M. LEMESLE précise que la CMB a déjà augmenté ses taux et que l'on pourrait agir sur les résidences secondaires. On ne va pas taxer les habitants.
- M. DANGUY s'interroge sur la taxation des résidences secondaires car il y a des besoins pour la commune.
- M. GUILLOTTE précise que le budget de la commune permet de ne pas taxer les résidences secondaires. Pas de nécessité de chercher de l'argent vers les résidences secondaires.  
M GUILLOTTE précise que la commission s'est exprimée dans ce sens. Pas de taxation « pour taxer » et il précise que la moitié de la population sur Coutances et sur Agon-Coutainville ne paie pas de foncier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions.

**N° 5 – FINANCES**  
**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente le tableau des subventions ci-dessous.

Les demandes de subventions ont été étudiées par la Commission Subventions du 20 février 2025 et présentées à la Commission des Finances du 24 mars 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **VALIDER** les subventions
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Mme BESSIN procède à la lecture des subventions suivantes :

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

SUBVENTIONS				
	2024	2025		
		DEMANDES 2025	Avis Commission Finances	Sous conditions
<b>SOLIDARITE/SOCIAL</b>				
ABEILLE DE LA SOLIDARITÉ	500,00 €	1000	500	
AMICALE DU PERSONNEL/hors dossier	1 870,00 €	3000	3000	
MOSAIQUE (EHPAD)	500,00 €	0	500	
SNSM Association	1 000,00 €	0	1000	3000
REVES	50,00 €	200	50	
FRANCE HANDICAP DÉLÉGATION MANCHE	50,00 €	0	0	
FRANCE ALZHEIMER MANCHE	50,00 €	50	200	
CŒUR EN LIBERTÉ	50,00 €	0	0	
SECOURS CATHOLIQUE		50	0	
MANCHE LEUCÉMIE		50	50	
RESTOS DU CŒUR MANCHE		50	50	
LIGUE DE LUTTE CONTRE LE CANCER MANCHE		50	50	
POMPIERS HUMANITAIRES MANCHE		150	150	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4600</b>	<b>5450</b>	<b>3000</b>
<b>SPORTS</b>				
A CHEVAL EN PAYS COUTANCES	850,00 €	0	0	
ABLAC	250,00 €	250	250	
CENTRE EQUESTRE AGON	3 000,00 €	3000	2500	
CLUB CYCLO TOURISTE A	600,00 €	1900	350	
CLUB NAUTIQUE COUTAINVILLE	4 000,00 €	4000	3000	
COURSE "la Barjo"		0	0	
ENDURO PEDESTRE DES SABLES	3 000,00 €	3000	3000	
FCAC	3 500,00 €	8000	3500	1500
FEMININ PLURIELLES	800,00 €	2100	500	
GOLF DE COUTAINVILLE	4 000,00 €	4500	3000	2000
JEUNE FRANCE TENNIS CLUB	2 000,00 €	0	0	
L'ECHO de NATHAN	500,00 €	0	0	
LES ARCONIES ASS	500,00 €	0	0	
MAUNA KEA SKIM CLUB	1 000,00 €	4500	1000	2000
PING PONG	500,00 €	1000	300	
RCPC Fest'oval	3 500,00 €	4000	1000	2000

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

SOCIETE DE CHASSE ASSOCIATION	200,00 €	0		
<b>SOCIETE DES COURSES HIPPODROME</b>	<b>10 103,00 €</b>	10000	<b>5000</b>	<b>5000</b>
TENNIS CLUB DE COUTAINVILLE	2 000,00 €	33500	0	
TRIATHLON COUTAINVILLE	2 000,00 €	2500	2500	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>82250</b>	<b>25900</b>	<b>12500</b>
<b>JEUNESSE / EDUCATION</b>				
ASSOCIATION COLLEGE LES EMBRUNS	1000	2300	1500	
LYCEE MARITIME CHERBOURG	50,00 €	0		
PARENTS ELEVES DU MECQUET	2 000,00 €	6152	0	2000
<b>PETITS MOUSSES/hors dossier</b>	<b>32 500,00 €</b>	<b>33000</b>	<b>33000</b>	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>41452</b>	<b>34500</b>	<b>2000</b>
<b>ECONOMIE LOCALE</b>				
<b>LOISIRS</b>				
ASSOC DU FLEURISSEMENT	200,00 €	600	200	
ECHIQUIER COUTAINVILLAIS		500	0	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1100</b>	<b>200</b>	<b>0</b>
<b>ECOLOGIE / CITOYENNETE</b>				
APP2R(faune et flore)	1 000,00 €	1300	1000	300
CATS PIROU	600,00 €	800	800	
HEUGUEVILLE PATRIMOINE/ 80ème du débarquement	2 000 €	2000	2000	
UNC/ anciens combattants		800	800	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>4900</b>	<b>4600</b>	<b>300</b>
<b>ARTS / CULTURE</b>				
CERISE LE PLATEAU	1 500,00 €	2500	1500	
CCHL	0,00 €	0	0	
COLLECTIF LES AUTRES	0	0		
LIBERTÉ LITTÉRAIRES		1000	300	
MAMA VON CHAP		5000	0	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>8500</b>	<b>1800</b>	<b>0</b>
<b>INSTITUTIONS /A Utilité publique</b>				
PRÉVENTION ROUTIÈRE	250	250	250	
CLIC du coutançais		1000	0	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1250</b>	<b>250</b>	<b>0</b>
<b>URBANISME</b>				
<b>ASA LE PASSOUS/hors dossier</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15000</b>	<b>15000</b>	

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>15000</b>	<b>15000</b>	<b>0</b>
<b>SERVICE à la PERSONNE</b>				
<b>PLAISANCIERS COUTAINVILLAIS</b>	<b>2 000,00 €</b>	6000	2000	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>6000</b>	<b>2000</b>	<b>0</b>
<b>SPONSORING</b>				
<b>LES FILLES SAN'MEL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>BUDGET</b>			<b>100 000,00 €</b>	
	<b>104 473,00 €</b>			
<b>SOUS-TOTAUX</b>		<b>165 052,00 €</b>	<b>89 850,00 €</b>	<b>17 800,00 €</b>
<b>Subventions + Conventionnés</b>			<b>107 650,00 €</b>	
<b>SUBVENTIONS SEULES</b>			<b>51 500,00 €</b>	
<b>CONVENTIONNÉS</b>			<b>56 000,00 €</b>	

M le Maire précise que les évènements automobiles sur la commune devront un jour penser à passer à l'électrique.

M le Maire indique que si le tracteur des Plaisanciers Coutainvillais venait à tomber en panne la commune aiderait l'association.

- Mme LAINÉ s'interroge sur la nécessité de donner une subvention de 50 Euros. Est-ce symbolique ? quel est le véritable intérêt ?  
Mme BESSIN indique que, parfois les associations demandent à plusieurs communes des petits montants en espérant en récupérer un certain nombre.
- M WLASNIAK demande s'il est possible d'avoir un compte rendu de la commission qui a étudié les demandes de subventions. M. WLASNIAK remercie Mme BESSIN et Mme LE THIMONNIER d'avoir donné et pris en compte l'avis de la Commission et s'étonne de la diminution de certaines subventions décidées par la Commission.
- Mme HENNEQUIN souhaite que la subvention Alzheimer passe à 200 Euros car c'est important pour beaucoup de personnes de la commune et que les 50 Euros du Secours Catholique soit pris par le CCAS

M GUILLOTTE ne participe pas au vote car il est Président des Petits Mousses.

Mme BOUYER-MAUPAS s'abstient, uniquement sur la décision pour l'Association Les Plaisanciers Coutainvillais.

Le Conseil Municipal, par 18 voix **POUR**, 1 **ABSTENTION** (P. WLASNIAK)

**VALIDE** les subventions proposées.

**N° 6 – FINANCES**  
**BUDGET PREVISIONNELS 2025**

M. le Maire précise que dans la nomenclature M57, un nouveau dispositif est introduit afin de remplacer les dépenses imprévues en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce nouveau dispositif porte sur la fongibilité des crédits.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

Il permet à l'assemblée délibérante d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

M le Maire informe ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les projets de budgets prévisionnels présentés à la Commission des Finances du 24 mars dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **VOTER** les budgets 2025

- d'**AUTORISER** M le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.

- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

**Budget Principal**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	4 851 487.48	4 851 487.48
Section d'investissement	5 455 373.46	5 455 373.46
Total des sections	10 306 860.94	10 306 860.94

- M. WLASNIAK s'interroge sur les montants de 138 600 Euros et de 50 312 en opération d'ordre qui n'apparaissent pas en miroir sur le budget.  
Mme GASNIER répond que ce sont des sommes indues (aide et taxe locale d'équipement reçues par l'état) et que ce n'est donc pas une erreur de saisie.
- M. WLASNIAK souhaite savoir si le budget participatif est toujours d'actualité.  
Mme LEBRETON présente le budget participatif 2025 qui est prévu en 2025, cela concerne la rénovation de l'esplanade de l'école.
- M. CAVELLEC se pose la question sur le report de sommes concernant la Place du Général de Gaulle en 2025.  
M. le Maire indique qu'il s'agit de reliquat à payer aux entreprises sur le BP 2025.
- M. CAVELLEC aimerait connaître les travaux d'investissement inscrits sur 2025, les travaux vont-ils être réalisés cette année ?  
M GUILLOTTE précise que les travaux de la Charrière de la Haule et du Commerce sont inscrits au budget 2025, la rue Eugène Bosquet va être terminée cette année. Il reste également l'électricité du Promenoir, 180 000 de reste à charge pour la Charrière de la Haule.  
M. GUILLOTTE a envoyé au Conseil Municipal les baisses de consommation électrique, aboutissement des actions de la commune.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

- M LEMESLE indique que sur le Passous, il y a eu du retard. On attend le montant exact. On a budgétisé le global : 71 000 pour le Promenoir par le SDEM avec Allez pour fin juin.
- M. CAVELLEC souhaite avoir le montant du marché à bons de commande. Il lui est répondu que le maximum est inscrit en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 2 **ABSTENTIONS** (I. BOUYER-MAUPAS et D. CAVELLEC) et 2 **CONTRE** (N. PIGASSE et P. WLASNIAK)

**VALIDE** le Budget Prévisionnel Principal 2025 tel que présenté.

**Budget Assainissement**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 353 569.57	1 353 569.57
Section d'investissement	1 992 611.71	1 992 611.71
Total des sections	3 346 181.28	3 346 181.28

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 2 **ABSTENTIONS** (I. BOUYER-MAUPAS et D. CAVELLEC) et 2 **CONTRE** (N. PIGASSE et P. WLASNIAK)

**VALIDE** le Budget Prévisionnel Assainissement 2025 tel que présenté.

**Budget Campings**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	339 542.50	339 542.50
Section d'investissement	191 330.38	191 330.38
Total des sections	530 872.88	530 872.88

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 2 **ABSTENTIONS** (I. BOUYER-MAUPAS et D. CAVELLEC) et 2 **CONTRE** (N. PIGASSE et P. WLASNIAK)

**VALIDE** le Budget Prévisionnel Campings 2025 tel que présenté.

**Budget Caveaux**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	58 318,23	58 318,23
Section d'investissement	37 084,94	38 318,23
Total des sections	95 403,17	96 636,46

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

Le Conseil Municipal, par 15 voix **POUR**, 2 **ABSTENTIONS** (I. BOUYER-MAUPAS et D. CAVELLEC) et 2 **CONTRE** (N. PIGASSE et P. WLASNIAK)

**VALIDE** le Budget Prévisionnel Caveaux 2025 tel que présenté.

**N° 7 – FINANCES**

**BUDGET ASSAINISSEMENT – ASSUJETISSEMENT TVA**

Le Service Public d'Assainissement Collectif est placé en dehors du champ d'application de la TVA. Les communes peuvent opter pour l'assujettissement de la TVA de leurs opérations relatives à l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif en application de l'article 260 A du CGI.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **DELIBERER** sur le principe d'assujettissement à la TVA de la régie assainissement de la commune
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant

M GUILLOTTE précise que cela permettra de pouvoir récupérer la TVA sur les travaux qui sont actuellement en cours de réalisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions.

**N° 8 – PERSONNEL**

**CONVENTION D'APPRENTISSAGE**

M. le Maire rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'**AUTORISER** M. le Maire à signer une convention d'apprentissage
- d'**AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions.

**N° 9 – PERSONNEL**

**CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASES 50**

L'ASES 50 (Association de Sauvetage et d'Education à la Sécurité) assurera pour la commune d'Agon-Coutainville la surveillance des zones de baignade aménagée sur :

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

- la plage du Passous
- la plage de Maison Bleue
- la plage du Centre

pour la saison estivale du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 août 2025.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions de la surveillance de ces zones, notamment l'armement en personnel, trois nageurs-sauveteurs par poste, du matériel de secourisme nécessaire dans un poste de secours, la formation SSA-L en début de saison, ainsi que la gestion des nageurs-sauveteurs durant la saison.

La FFSS fournira notamment des personnels formés afin de soutenir la commune d'Agon-Coutainville dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long de son littoral. Ces personnels devant posséder des compétences spécifiques en matière de sauvetage, de secourisme.  
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER M. le Maire à signer une convention avec l'ASES 50 pour la surveillance des zones de baignade pour l'année 2025,
- d'AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Mme LEBRETON précise qu'une vigie marée sera positionnée à l'école de voile en accord avec le directeur (M. François LARSONNEUR) et il n'y aura pas de sauvetage. Elle servira de mission de régulation et d'informations aux usagers de la plage (un planning a été fait avec l'école de voile). Mme Lebreton suite à une rencontre avec M. PICHON informe qu'il n'y aura plus de poste de surveillance à Chausey à cause des coûts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions.

**N° 10 – ANIMATION/CULTURE – DISPOSITIF CIMAQ**

Dans le cadre des recherches d'accompagnement financier des animations de notre commune, les services de la DRAC et le casino nous ont informés de la possibilité pour le casino de solliciter un dispositif fiscal en échange du financement d'une manifestation organisée pour la commune (CIMAQ : Crédit d'Impôt pour Manifestation Artistique de Qualité).

Une convention entre la commune et le casino est nécessaire pour la mise en œuvre de ce dispositif. Si ce dispositif était accordé, ce dernier opérerait un reversement du montant obtenu au budget de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'AUTORISER M. le Maire à signer une convention pour l'organisation d'une manifestation culturelle avec la société du Casino Partouche d'Agon-Coutainville,
- d'AUTORISER M. le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** ces propositions.

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025**

**QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES**

M. GUILLOTTE présente l'information de la CMB relative à la gestion des déchets, un document a été distribué à tout le Conseil Municipal reprenant les différents jours de collectes pour les particuliers et les professionnels (appelés les gros producteurs).

Une étude sera faite en 2025 pour mettre en place une redevance pour les professionnels

- Mme LAINÉ s'interroge sur le message que l'on donne aux jeunes en autorisant la manifestation du week-end dernier au vu de la consommation d'essence des véhicules utilisés.

M le Maire souhaite que les organisateurs réfléchissent aux véhicules électriques.

- Mme BOUYER-MAUPAS souhaite savoir si le cimetière sera ouvert aux rameaux.  
M le Maire confirme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

Pour extrait conforme, le 11 avril 2025

Le Secrétaire de Séance,  
Hubert GUILLOTTE

Le Maire,  
Christian DUTERTRE

